

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de mars,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 mars 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS.

Membres excusés : François CAROBBIO (pouvoir à Myriam FANGET), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Agathe DORMANT (pouvoir à Catherine THOINON), Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Membres absents : Pascale LARRAN, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET.

N° de l'acte : DEL.2023.03.16.11

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux des taxes pour l'année 2023.

Par délibération du 31 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,09 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de varier les taux d'imposition en 2023 en les portant à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,48 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,76 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

